ABEILLE HABITAT
Société à responsabilité limitée
au capital de 350 000 euros
Siège social : Immeuble LE BELEM
355 rue Vendémiaire
34000 MONTPELLIER
529 126 484 RCS MONTPELLIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 19 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le dix-neuf,
A 14h30,

Monsieur Bertrand de GOUTTES,
demeurant 21 rue Clos des Chênes 34170 CASTELNAU LE LEZ,

Propriétaire de la totalité des 350 000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la société ABEILLE HABITAT,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique décide, en application de l'alinéa 1 de l'article L. 223-35 du Code de commerce, de nommer la société BB FINANCES, représentée par Monsieur Bertrand BEAUFRETON, commissaire aux comptes, domiciliée Avenue du Golf L'Orée des Mas Bât Les Lauriers, 34670 Baillargues, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de 6 exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2028.

Le Commissaire aux Comptes exercera sa mission dans le cadre de l'audit légal des petites entreprises.

La société BB FINANCE a fait savoir à l'avance qu'elle accepterait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Bertrand de GOUTTES

